Zeitschrift: Annales fribourgeoises

Herausgeber: Société d'histoire du canton de Fribourg

Band: 41 (1953)

Artikel: Un aspect de l'histoire du régime radical fribourgeois : les vues nouvelles sur l'éducation

Autor: Ruffieux, Roland

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-817823

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

UN ASPECT DE L'HISTOIRE DU RÉGIME RADICAL FRIBOURGEOIS

LES VUES NOUVELLES SUR L'ÉDUCATION

par Roland Ruffieux

Coup d'œil général

L'histoire de l'instruction publique à Fribourg est faite de contrastes : ombres et lumières. Les XIVe et XVe siècles qui n'offrent rien de bien remarquable [1] s'opposent aux XVIe et XVIIe siècles, pendant lesquels l'essor de l'humanisme, la Restauration catholique valent à Fribourg des écoles vraiment prospères et le goût des choses de l'esprit [2]. Si le XVIIIe siècle révèle à nouveau un certain marasme [3], le XIXe s'anime : ouvert par le rappel des Jésuites, marqué en son premier tiers par l'œuvre du Père Girard [4], en son milieu par celle de Julien Schaller ; il se clora sur l'initiative de Georges Python, dotant Fribourg d'une Université. Mais, objectera-t-on, convient-il de faire une place au champion du radicalisme intransigeant, entre Girard dont il entrava le travail en 1848, et Python dont il aurait certainement désavoué l'œuvre maîtresse — l'Université — parce que confessionnelle ? Il nous semble que quelques initiatives de Schaller restent valables, une fois dépouillées les outrances qu'il faut attribuer aux circonstances politiques de l'époque autant qu'à la rigueur parfois bornée de

[1] G. Castella, *Histoire du canton de Fribourg*, p. 155.

[2] Ibid.

[3] Le même auteur signale qu'en 1790, l'école n'émargeait que pour 800 livres au Compte d'Etat, dont le total s'élevait à plus de 400 000 livres (op. cit. p. 355).

[4] Voir A. Daguet, *Le Père Girard et son temps; Quelques idées pour la réorganisation de l'instruction publique dans le canton de Fribourg* (p. 4). Le point de vue radical est exprimé dans le *Conf[édéré]* [18] 48, [n°] 1.

leur promoteur. Qu'on nous permette de citer ses directives en matière d'organisation de l'enseignement primaire, l'essor qu'il essaya de donner aux écoles secondaires, ses vues sur l'enseignement agricole. Il ne faudrait pas oublier pour autant les ombres du tableau : l'ingérence forcenée de l'Etat dans le domaine de l'éducation, l'éviction presque totale de l'Eglise qui en est le corollaire ; l'anticléricalisme agressif dont on voulait imprégner l'enseignement afin d'en assurer la laïcisation ; l'échec de l'Ecole cantonale, espoir du régime.

D'aucuns n'ont pu retenir leur agacement en voyant les radicaux faire table rase d'un passé pourtant riche d'expériences éducatives et vouloir construire un système presque entièrement original. L'époque autant que les hommes expliquent cette prétention. De plus, il convient de rappeler avec Gaston Castella que « ...c'est toujours et partout l'enfance qu'il faut conquérir pour faire triompher une foi, une langue, un idéal » [1] et une politique, ajouterons-nous, pour compléter les intentions des novateurs de 1848 et éclairer du même coup l'échec de leurs théories sur l'éducation. Ces intentions, cet échec font l'objet de l'étude présente.

La nécessité

L'aperçu, que nous venons de donner, de l'histoire de l'instruction à Fribourg révèle que les périodes de prospérité n'ont point manqué. Au lendemain du Sonderbund toutefois, les Daguet [2] les Berchtold [3] ne veulent voir que le marasme de la veille — la politique a ses exigences —, marasme hors duquel ils se flattent de tirer leur canton. Il y a plus ; ce marasme ne peut avoir, de leur avis, qu'une seule cause : l'obscurantisme d'un clergé opposé à la diffusion des « lumières », partant du libéralisme, car « ...la superstition et l'ignorance marchent ensemble ; mais la liberté, pour porter ses fruits, exige l'instruction » [4].

Le remède découle logiquement de cette affirmation : la lutte contre le cléricalisme [5], précédant l'instauration d'un laïcisme

---

[1] Op. cit., p. 155.
[2] Dont la brochure : *Quelques idées* résumait les vues ambitieuses.
[3] Auteur d'un opuscule : *Histoire de l'Ecole primaire dans le canton de Fribourg.*
[4] *Conf.*, 48, 67. On trouvera également un réquisitoire dans *Conf.*, 48, 54.
[5] Dans son ouvrage : *L'Eglise et la souveraineté de l'Etat*, p. 145. J. Lecler écrit:

d'Etat en politique impose comme première tâche la confection d'une loi sur l'instruction publique. Ce problème « ...nous paraît d'urgente nécessité ; mais est malheureusement aussi vaste que difficile à résoudre » [1], avouera le *Confédéré*, au moment où la commission chargée de la réorganisation se trouve en difficultés. La loi une fois élaborée, Schaller en défendra ainsi le projet devant le Grand Conseil : « Nous arrivons à la pierre angulaire de nos institutions démocratiques. Ce projet, qui est le résultat d'hommes experts en pédagogie, est surtout recommandable en ce qu'il maintient les droits de l'Etat. Le clergé n'est pas exclu de la sphère qui lui convient ; il a l'enseignement religieux [2]. »

Entre ces deux déclarations, l'une modérée dans son optimisme, l'autre visiblement satisfaite du résultat obtenu, se place tout un drame : l'éviction du Père Girard, choisi pourtant comme président de la commission chargée de reviser la loi. L'éviction se traduit surtout par le refus, de la part du pouvoir, d'accepter le compromis raisonnable que Girard proposait entre le pouvoir civil et le pouvoir religieux dans le domaine où leurs droits se mêlent. L'adoption d'une solution laïque, telle avait été la nécessité qui s'était imposée aux « experts en pédagogie », dociles aux injonctions de Schaller comme à leurs propres idées novatrices. Ils étaient d'ailleurs en accord avec le climat euphorique de l'époque et répondaient aux vœux de ce Moratois pour qui « ...dans les conjonctures actuelles, l'instruction du canton de Fribourg aurait tout à gagner, ...si l'Etat prenait la direction de l'enseignement en main : *Tout par l'Etat, tout pour l'Etat*, telle est notre maxime [3]. » Ils étaient également en accord avec les constituants, leurs prédécesseurs.

En effet, promulguée en mars 1848, la Constitution « ...attribu[ait] exclusivement à l'Etat la direction et la surveillance

---

« Sous une forme très large, on pourrait définir le cléricalisme : la tendance d'une Eglise ou d'une société spirituelle à s'immiscer dans les affaires séculières, pour transformer les pouvoirs en simple instrument de ses desseins ».

C'est dans cette acception que l'entendaient les radicaux de 1848 et non seulement dans celle, plus restreinte, d'action politique du clergé. Ainsi le *Confédéré* accuse ce dernier de détenir un empire « usurpé » (51, 108).

[1] *Conf.*, 48, 75.

[2] *B[ulletin du] G[rand] C[onseil]*, [18] 48, [p.] 605.

[3] *Conf.* 48, 44.

de l'instruction civile et lui donn[ait], comme il est juste, l'inspection sur l'instruction religieuse» [1].

***

L'obligation qui incombe à l'Etat en matière d'éducation relève d'un triple point de vue : national, social et pédagogique. Chaque point de vue a ses exigences qu'il importe de satisfaire.

LA « NATIONALITÉ »

Dans l'histoire de la Suisse du XIXe siècle, il convient de distinguer la Restauration qui s'étend de 1814 à 1830 et la Régénération qui, suivant les cantons, s'amorce à des dates différentes, mais toujours postérieures à la Révolution de juillet. La Restauration était restée tournée vers « ce qui était », essayant de remettre en vigueur, de l'Ancien Régime, ce qui pouvait l'être encore. Avec la Régénération, en revanche, les élites gagnées au Libéralisme regardent vers l'avenir, vers « ce qui sera ». On comprend dès lors la fortune que connut le mot de « régénération » en cette année 1848 où furent « régénérées » nos institutions fédérales. Régénération signifie alors réforme radicale — jusqu'à la racine — de toutes les structures de l'Etat, mais aussi brassage de toutes les couches de la société afin d'aboutir à la conversion aux idées libérales des groupes sociaux réfractaires jusqu'alors à ces idées. Fribourg ne devait échapper à ce mouvement irrésistible. Mais on pouvait se demander quel serait son avenir ; Daguet se pose la question, au début de 1848 : « ...Les changements opérés à la suite de [la] révolution [de novembre 1847] et de la chute du système aristocratique ultramontain seront-ils de simples changements de personnel et d'administration, ou auront-ils pour résultat définitif d'ouvrir une ère nouvelle, l'ère de la régénération de la société fribourgeoise ? » [2]

Le pouvoir se chargea de répondre à la question ; la complète subversion qu'il fit subir aux institutions, le changement quasi

---

[1] *Conf.*, 48, 105. Cf. *Constitution*, art. 88, 91, 94, 95.
[2] DAGUET, *Quelques idées*, p. 3.

total de personnel lui permirent d'assurer que la régénération allait bon train. Dans cette voie, la nouvelle loi scolaire permettait d'accomplir un pas décisif. Le but de cette loi — « le plus beau corollaire de [la] constitution » [1] — n'était-il pas tout à la fois « ...la diffusion au sein du peuple d'une instruction solide, d'une instruction religieuse, libérale et nationale, l'avancement de l'agriculture et de l'industrie, l'impulsion vers le travail et la vie intellectuelle, et par conséquent le progrès moral et matériel, la dignité du citoyen et le bien-être du peuple » [2].

Qui veut la dignité civique, doit assurer la liberté par la réalité de l'émancipation politique, prétendent les radicaux fribourgeois. Or, « ...sans l'instruction du peuple, il n'y [a] point d'émancipation possible ; sans ce labeur préalable de la première couche de la société, tous les germes salutaires... [déposés], péri-[ront] l'un après l'autre » [3].

Qui veut le bien-être du peuple encourage la pratique de l'égalité et de la fraternité, ajoutent-ils bientôt. Ces deux vertus naissent et se développent par l'instruction largement répandue [4]. Voilà reconstituée par le miracle de l'instruction la fameuse trilogie de 1789 ! Druey s'estime fondé à proclamer que l'instruction est « le seul gage infaillible de l'avenir, la condition indispensable pour le développement de la vie et des institutions démocratiques » [5] et Bussard en fait un élément constitutif de la démocratie [6]. On comprend la campagne menée par ces deux hommes en faveur d'une Université fédérale. Ils défendirent au sein de la commission de revision du Pacte fédéral, devant la Diète, dans la presse, ce que Bussard appelait une « idée toute nationale » [7]. Et ce dernier a d'ailleurs fort probablement inspiré — sinon rédigé — un article du *Confédéré* dont la conclusion mérite d'être citée : « ...il est temps d'arriver à la nationalité dans la science comme dans la politique... Ou l'Université fédérale

---

[1] *Conf.* 48, 105.
[2] Ibid.
[3] *Conf.*, 51, 108.
[4] *Conf.*, 48, 44.
[5] Discours prononcé à Fribourg, cité par *Conf.*, 48, 95 et 99.
[6] *B. G. C.*, 48, 606.
[7] *Conf.*, 48, 72.

tiendra ses promesses, et alors la Suisse intellectuelle aura le centre littéraire qu'elle cherche depuis un siècle, ou elle ne sera fédérale que de nom » [1].

En Diète, le fédéralisme garda le dernier mot. Ce que Bussard vit lui échapper sur le plan fédéral, Daguet l'obtint à Fribourg où ses vues de spécialiste coïncidaient avec celles, plus foncièrement politiques, des radicaux avancés. Faisant par antiphrase, l'éloge de la future Ecole cantonale, Daguet rappelait qu' « ...un vice fondamental du système précédent et auquel on peut attribuer en grande partie les maux affreux qui viennent de fondre sur le canton, c'est le manque d'un esprit élevé, généreux, national surtout, dans la direction de l'instruction publique. L'esprit suisse et fédéral a été banni de nos écoles. Le vide rhétorique des Jésuites, les tendances exclusives et intolérantes de l'obscurantisme, le cosmopolitisme implanté par le Pensionnat, et des corporations étrangères à nos mœurs et à notre politique républicaine, toutes ces funestes influences ont détruit dans une partie de la jeunesse et partant de la population fribourgeoise, l'amour de la patrie et des institutions helvétiques. Cette affection sainte, nécessaire à la régénération de notre peuple, ne peut être ravivée que par une éducation nationale » [2].

La dernière phrase résume mieux que nous ne pourrions le faire la pensée de Daguet. Celui-ci entendait soumettre la nouvelle éducation fribourgeoise à l'influence des deux tendances qui venaient de coopérer à la transformation de la Suisse. D'une part, le sentiment national que Daguet avec son « âme de vieux Suisse » [3] qualifiait d'affection sainte, nécessaire à la régénération de notre peuple. D'autre part, l'idée de l'unité. Unité imposant « ...l'harmonie du développement physique avec le développement intérieur et moral de l'élève-citoyen » [4]; unité permettant l'éducation

---

[1] *Conf.*, 49, 24.

[2] DAGUET, op. cit., p. 8, également p. 6. Cette idée de nationalité de l'éducation doit beaucoup aux *Discours à la nation allemande* de FICHTE (1807-1808).

Voir à ce propos l'ouvrage de J.-J. CHEVALIER, *Les grandes œuvres politiques* (de Machiavel à nos jours), pp. 207 ss., et E. BRÉHIER, *Histoire de la philosophie*, II, 3, p. 689.

[3] Ph. GODET, *Histoire littéraire de la Suisse française*.

[4] DAGUET, op. cit., p. 8.

commune des élèves de confessions différentes [1]; unité enfin qui devait imprégner l'organisme de l'Ecole fribourgeoise jusqu'à en faire un « tout homogène » [2]. Ainsi transformée, l'instruction publique pourrait s'efforcer « ...de préparer dans l'enfant, l'homme, le citoyen et le chrétien » [3].

La laicité

Le triomphe de la « nationalité » en matière d'instruction s'accompagne forcément à Fribourg de celui de la laïcité, puisque c'est au clergé — et principalement aux Jésuites — que l'on reproche d'avoir donné jusqu'alors à l'éducation une orientation trop ultramontaine. Cet effort vers la laïcité se manifeste dans la volonté arrêtée des radicaux de 1848 d'étendre au domaine de l'éducation, les « bienfaits » de deux principes qu'ils jugent essentiels.

Le premier principe proclame la suprématie de l'Etat sur l'Eglise. Son influence sur le terrain de l'éducation est considérable puisqu'il fonde en droit — et tente de fonder en fait — la laïcité de l'enseignement. A l'époque, les légistes voulurent n'y voir qu'un transfert de pouvoir réclamé par les nouvelles structures politiques et la régénération sociale qui en découlait. D'un article de loi, ils privèrent l'Eglise de droits légitimes ; d'un trait de plume, ils prétendirent rayer son œuvre séculaire. Dernier acte d'un long effort de libération, assure Daguet : « Envisagée au Moyen Age comme la servante de l'Eglise et à peine honorée des regards de l'Etat, l'Ecole aujourd'hui est considérée par les publicistes et par les penseurs comme une institution subsistante par elle-même, protégée par l'Etat, et indépendante de l'Eglise, quant à l'enseignement » [4].

A vrai dire, l'indépendance qu'elle gagne vis-à-vis de l'Eglise, l'Ecole l'obtient au prix le plus élevé : la « protection » de l'Etat. A ce prix, est-ce encore une indépendance ? Grâce à la vue d'ensemble que nous possédons sur les actes du gouvernement radical

---

[1] Ibid., p. 8.
[2] Ibid., p. 7.
[3] Ibid., p. 8.
[4] Daguet, op. cit., p. 3.

au pouvoir de 1847 à 1856, la réponse est aisée. Dans l'euphorie du moment, personne ne veut, n'ose discuter l'évidence [1]. Ce qui frappe, ce qui emporte jusqu'à la conviction des modérés, c'est la victoire de la « laïcité » — et par elle de la « nationalité » — sur un système ultramontain, accusé d'avoir voulu « ...monopoliser toutes les études au profit des congrégations étrangères » [2]. De ce côté seulement, se dessine à l'époque un danger évident. De l'autre côté, on n'en voit pas, on refuse d'en voir. La protection de l'Etat — pour reprendre l'euphémisme employé par Daguet — peut devenir une tyrannie de fait, aucun radical ne songera à protester. Pour lui, le problème est résolu, lorsque la laïcité triomphe à tous les degrés de l'enseignement [3]. Il s'assure une dernière fois qu'aucun membre des congrégations religieuses ne peut enseigner, que l'évêque et le curé sont impuissants à intervenir dans la vie scolaire ; puis satisfait, il porte son attention ailleurs. A ses yeux, l'Etat ne saurait commettre d'empiètements, puisque ses droits — hormis sur l'enseignement religieux — sont sans partage [4]. Un tel radical n'est au fond qu'un clérical à rebours, mais qui osera le lui dire ?

Le second principe prétend assurer à chacun l'égalité des droits, comme celle des devoirs. Son autorité vient légitimer la contrainte à laquelle l'Etat s'oblige lui-même et qui fait de lui le principal agent de l'éducation. Tout membre de la société ayant droit à l'instruction, l'école primaire deviendra donc gratuite et obligatoire pour chacun [5]. Le Grand Conseil hésite même avant de renoncer à étendre l'obligation à l'école secondaire [6]. Et pour Daguet, l'Ecole cantonale, loin d'être un établissement de classes « ...convie à ses cours comme à un banquet fraternel,

---

[1] Il faut faire une exception pour Monnerat et la députation singinoise dont la protestation opiniâtre ne rencontra en 1848 guère d'appui, à tel point qu'on peut se demander si le reste du grand Conseil ne voyait pas dans ces députés des « *Inégaux* » en quelque sorte.

[2] Daguet, op. cit., p. 14.

[3] A la fin du siècle, ce principe sera pour Jaurès la règle d'or permettant de reconnaître le vrai républicain.

[4] *B. G. C.*, 48, 615. Opinion de Weitzel, entre autres.

[5] *Constitution*, art. 95. Cf. aussi *B. G. C.*, 48, 634.

[6] Ibid. 607 ss.

tous [les] jeunes concitoyens désireux de s'instruire, quelle que soit leur destination ultérieure [1]. »

Il suffirait de céder à l'enthousiasme et ce serait la gratuité, voire l'obligation à tous les degrés de l'enseignement. Mais la réalité reprend tôt ses droits. De ce grand élan, il restera quelques traces, non négligeables. Aussi voit-on se développer le système des bourses d'études [2]. Aussi voit-on le pouvoir étendre à la femme les bienfaits de l'enseignement secondaire, car « ...il est de la plus haute nécessité de fonder et d'établir de bonnes écoles de filles, de leur donner une éducation capable d'exercer une salutaire influence sur les mœurs, les goûts et les usages de la famille fribourgeoise » [3].

Il n'en reste pas moins que l'affirmation de l'égalité scolaire fournit avant tout le prétexte à restaurer la légalité scolaire, calembour aussi médiocre dans l'ordre des faits que dans celui des mots.

Pour ou contre Girard ?

Pour les Fribourgeois, un nom dominait la science pédagogique du temps : Girard. Les radicaux de 1848 reconnurent d'emblée le prestige de cette autorité. Ils avaient leurs raisons, politiques en premier lieu, on s'en doute. L'illustre Cordelier avait entrepris de régénérer les écoles de la capitale sous la Médiation déjà, renouant du même coup avec la grande tradition du XVIIIe siècle. D'autre part, ses démêlés avec Mgr Yenni et les ultras, sa défaite de 1823 faisaient de lui, qu'il le voulût ou non, un précurseur du libéralisme. Son animosité envers les Jésuites n'avait jamais désarmé [4]. Mais ces raisons politiques ne doivent pas faire oublier l'enthousiasme sincère que soulevait dans les

---

[1] Discours de Daguet à l'occasion de l'ouverture de l'Ecole cantonale *(Conf.*, 48, 144).

[2] L'art. 180 du projet de loi sur l'Instruction publique (I.P.) établissait des bourses de 25 à 100 fr. pour les élèves démunis de moyens. Un amendement porta le minimum à 50 fr. montant que Glasson jugeait encore insuffisant *(B. G. C.*, 48, 683-685). La polémique se poursuivit dans le *Confédéré* (48, 151).

[3] *Conf.*, 48, 67. Voir également *Conf.*, 48, 124. Cependant le Grand Conseil ne cacha pas sa méfiance envers les institutrices, dont l'enseignement était souvent « un vrai système jésuitique » *(B. G. C.*, 48, 621).

[4] Par exemple : Girard à Rapet, lettre du 20-6-1847, citée par Daguet : *Le Père Girard*, II, p. 283.

esprits éclairés du temps l'élaboration patiente du système pédagogique du P. Girard, ce « moine libéral ». Au temps où sa renommée atteignait à l'universel, les jeunes pédagogues fribourgeois, avides de nouveauté, auraient eu mauvaise grâce à ne pas admirer sa méthode. La plupart d'entre eux firent plus : ils rivalisèrent de zèle pour la défendre, la diffuser. Or, ces mêmes hommes et leurs amis militaient dans le parti libéral, puis radical. Parvenus au pouvoir politique — ou ayant gagné l'audience de ceux qui le détenaient — un Landerset, un Daguet, un Bornet ne pouvaient pas projeter de réformer l'éducation fribourgeoise sans en appeler à leur illustre aîné. En 1848, Julien Schaller, nouveau directeur de l'Instruction publique, parut vouloir partager cette opinion : il mit Girard à la tête de la commission de réorganisation, feignant du même coup d'orienter la réforme dans le sens des idées girardiennes. En réalité, celles-ci durent céder devant les impératifs évoqués plus haut : « nationalité » et « laïcité ». On vit le pédagogue expérimenté se heurter sur tous les problèmes essentiels, à la volonté inflexible de la majorité de la commission, conduite par Daguet, son disciple de la veille. Les radicaux lui concédèrent en revanche satisfaction sur des points secondaires. Ainsi l'enseignement mutuel était autorisé — non imposé — au choix avec l'enseignement simultané et la méthode dite mixte [1] ; la lecture avec compte rendu l'emportait sur la grammaire qui n'était même pas inscrite au nombre des matières d'enseignement [2]. La « fiche de consolation », pour reprendre une expression chère à Girard, était donc médiocre. Que les concessions faites aient été purement d'ordre pédagogique révèle un fait d'importance : c'est dans le laïcisme et le nationalisme que le pouvoir voyait l'efficacité de la nouvelle éducation. La thérapeutique politique l'emportait sur le remède pédagogique. Pendant ce temps, les éloges officiels redoublaient et l'on cachait soigneusesement les dissensions qui opposaient Schaller à Girard. Au moment même où ce dernier dégageait sa responsabilité par une série de lettres très fermes, le gouvernement s'employait à persuader

---

[1] *Loi I. P.*, art. 44. Cette mesure est guidée par l'opportunisme (aveu de Schaller dans *B. G. C.*, 48, 628).

[2] *Loi I. P.*, art. 42.

l'opinion que l'illustre cordelier était le père du nouveau système scolaire. Il est vrai que pour définir ce système, on évitait soigneusement de sortir des généralités, de peur de susciter un démenti. Le *Confédéré* écrivait : « L'esprit du Père Girard qu'on était parvenu à bannir de ce canton par une astuce machiavélique, semble venir de nouveau présider à l'éducation de la jeunesse fribourgeoise. Cet esprit de progrès et d'investigations est destiné à transformer les mœurs rouillées et la forme des idées du peuple et à lui procurer un avenir plus heureux et plus prospère » [1].

***

Impuissance d'une théorie

La fin de l'année 1848 coïncide avec la mise en vigueur de la loi sur l'instruction publique. A cette date déjà, les dirigeants radicaux estiment avoir édifié le gros œuvre d'une Ecole fribourgeoise originale, tant il est vrai qu'on ne détruit vraiment que ce que l'on remplace. Mais l'avenir leur réservera plus d'une désillusion quand ils tenteront de faire passer leurs théories dans l'ordre des faits.

Ainsi en est-il lors de la crise de 1851. Comme on le sait, cette crise éclate au lendemain de l'insurrection de mars. Le Conseil d'Etat, le Grand Conseil, le parti radical enfin se divisent lorsqu'il s'agit de fixer le mode de répression. Les « durs » voudraient une « justice prompte et terrible », une cour martiale, du sang peut-être ; les « mous » penchent vers l'indulgence. A vrai dire, c'est toute la politique du gouvernement qui est mise en cause, partant sa doctrine. Aussi voit-on en Grand Conseil, sonderbundiens, libéraux du centre droit et « mous » de la gauche discuter âprement la valeur de la « nationalité », de la laïcité, et surtout de cette gratuité qui s'avère si coûteuse. Schaller protège son œuvre tant bien que mal, assurant que l'effort gouvernemental « ...doit nécessairement porter des fruits pour peu que la loi dure,

---

[1] *Conf.*, 48, 107.

pour peu que les principes qu'elle a inaugurés, les dispositions qu'elle a prises aient le temps de jeter des racines et de se développer» [1].

Le temps, voilà l'enjeu que se disputent les antagonistes de 1851. Les « durs » n'ont pour eux que les armes de la logique. Après le labour de la principale couche de la société que constitue la « régénération » de 1847, la loi sur l'éducation a déposé, affirment-ils, ses germes salutaires. Va-t-on par impatience compromettre les moissons de demain ; le parti au pouvoir en viendra-t-il à « ...trahir ses principes, brûler ce qu'il a adoré, adorer ce qu'il a brûlé » [2] ?

La phraséologie est emphatique ; la logique, impeccable, oui, mais il y a l'intérêt. Très habilement, les « mous » retournent contre l'ennemi son arme favorite : la nécessité. Laquelle des deux, de la nécessité de l'instruction et de la nécessité d'un équilibre financier — donc d'économies plus pressantes que jamais — doit céder le pas ? Telle est la question qu'ils posent perfidement au Grand Conseil, accusant par sous-entendu la politique scolaire de Schaller d'être plus onéreuse qu'efficace. Le *Confédéré* décèle le danger et ne cache pas son amertume. L'instruction publique lui apparaît comme « ...le seul espoir de progrès, la seule planche de salut pour [le] canton. Il y a trois ans, on était de feu pour fonder, étendre, perfectionner l'éducation populaire. La terreur d'un déficit d'un côté ; le laisser-aller des sceptiques de l'autre, enfin les sourdes manœuvres des ennemis de l'instruction publique couvrant habilement du masque du bien public et d'un vernis d'austérité démocratique leur hostilité au personnel laïque enseignant, tout cela réuni menace sérieusement l'édifice fondé avec tant d'enthousiasme par un gouvernement populaire, et organisé avec tant de peines, de difficultés et de frais par des hommes qui veulent faire le bien du pays et assurer son avenir » [3].

Cet appel ne manque pas d'un certain pathétique désabusé : il n'en trouve pas pour autant force de persuasion. Et la majorité

---

[1] *Conf.*, 51, 108. Il essaie d'obtenir deux mesures assurant la gratuité et l'obligation : les subsides aux communes pauvres, le contrôle des absences.

[2] Ibid.

[3] *Conf.*, 51, 149.

s'engage sur la voie des économies, affirment les modérés, sur la pente glissante des concessions, rétorquent les intransigeants. Pour les uns, la théorie a perdu tout contact avec la réalité ; la mystique s'alourdit en politique, selon les autres. Dès lors la séparation va s'accentuer dans les années qui suivent.

La réaction des « durs » est la même dans le domaine de l'éducation que dans celui de la politique ou de la religion. Convaincus d'échec dans l'ordre des faits, ils tournent le dos à la réalité pour se réfugier dans l'abstraction. Impuissants à réformer un système scolaire, encore imprécis quoique trop rigide, parce qu'incapables de reviser les impératifs de « logique politique » qui l'avaient dicté, ils préfèrent poursuivre une lutte stérile sur le terrain des principes généraux, des maximes sans portée immédiate [1]. Pour reprendre le mot d'un des leurs, ils mourront de leur intransigeance : elle sera leur linceul après avoir été leur drapeau. Donnons un dernier exemple : en 1854, année où se précise la victoire prochaine du parti de Posieux, Schaller détourne son attention de l'actualité politique pour se pencher avec sollicitude sur les élèves de l'Ecole cantonale, occupés à « ...fonder sur le sol indestructible de la science acquise une indépendance qui les constitue les adversaires redoutables des ennemis du progrès » [2].

Aussi se réjouit-il de voir en eux « ...la jeune démocratie [qui] boit à longs traits à la coupe divine de l'intelligence, s'instruit avidement et sans relâche [et] s'occupe à assurer le triomphe définitif de ses principes » [3].

Pourquoi refuse-t-il d'admettre ce qui est la réalité ? En cette septième année de son existence, la jeune démocratie radicale n'atteint nullement son âge de raison. En matière d'éducation, comme en d'autres domaines elle périclite pour avoir trop cru aux bienfaits du « despotisme de la liberté ».

---

[1] Voir par exemple *Conf.*, 55, 146 (affaire des écoles d'Estavayer).
[2] *Conf.*, 54, 43. Discours de clôture de l'Ecole cantonale.
[3] Ibid.